

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Corse

**Décision n° 12573 du 15 décembre 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la région de gendarmerie de Corse**

NOR : INTJ1727241S

Le commandant de la région de gendarmerie de Corse, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 12569 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727058S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2018 :

Renouf Jean-Gilles NIGEND : 154 430 NLS : 8 012 080

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2018 :

Dicale Pierre NIGEND : 203 761 NLS : 8 055 003

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2018 :

Rampon Florian NIGEND : 306 705 NLS : 8 104 611

De Oliveira Arnaud NIGEND : 204 174 NLS : 8 054 818

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 décembre 2017.

*Le général, commandant la région
de gendarmerie de Corse,
commandant le groupement
de la gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,*
J. PLAYS